Conseil Communal de Crans
Commission des finances

Rapport de la commission des finances sur le Préavis 03/26 Budget 2027

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En vertu des dispositions de l'article 4 de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 et des différentes lois concernées, la commission des finances a procédé à l'étude du préavis 03/26 et a considéré tous les éléments à sa disposition pour fonder son analyse et ses recommandations.

1. Démarche

Une délégation de la Commission des finances (CoFin) a rencontré le 30 septembre 2026 Mme Johanna Pini, Municipale des finances, et le boursier communal, M. Dylan Amorim. Elle les remercie chaleureusement pour leur esprit de collaboration, la qualité des informations transmises et les réponses fournies à toutes ses questions.

Grâce à la qualité des chiffres et des informations données dans le préavis, la Commission des finances a pu rapidement mettre en évidence les chiffres marquants pour l'exercice 2027.

Certains points précis seront développés dans l'analyse.

2. Préambule

Le budget représente une image donnée à un certain moment, avec un nombre important d'inconnues. Ce budget a été établi de manière prudente et reflète les incertitudes conjoncturelles et économiques que traverse le canton.

La commune anticipe une augmentation de la population attendue en 2027 à 2550 habitants. Cette augmentation prévue influence à la fois les recettes fiscales, mais aussi certaines charges, notamment la NPIV et l'APEJ qui sont influencées par le nombre et son augmentation d'habitants. Par ailleurs, les associations intercommunales ne délivrant leur budget qu'en décembre 2026, la Municipalité se base sur des estimations.

Le déficit de CHF 780'644 prévu au budget s'explique principalement par les postes suivants :

- L'adoption du préavis « Création d'une place de jeux pour les enfants et d'un terrain de football synthétique »,
- Une augmentation des charges du personnel
- Une augmentation des charges péréquatives (NPIV)
- Les coûts globaux des différentes intercommunalités

3. Revenus

Le budget des revenus pour l'exercice 2027 s'élève à CHF 23'691'520 (CHF 23'010'600 en 2026), soit une augmentation de 2.96% (+ CHF 680'920) par rapport à 2026.

- Les revenus courants devraient progresser de 2.1% (+ CHF 445'520), essentiellement grâce aux recettes fiscales, estimées sur la base des données disponibles à ce jour et de l'augmentation attendue de la population
- Principale ressource de la commune, les recettes fiscales représentent 78.3% du total des revenus. Ces revenus fiscaux reposent en grande majorité sur les acomptes de l'année en cours, relativement stables. Les taxations relatives aux années antérieures complètent ces revenus à hauteur de 14 % à 20 %.
- Les personnes physiques fournissent 88.7% des recettes fiscales, contre 1% seulement pour les personnes morales. Le reste est issu de revenus aléatoires (impôts conjoncturels et fonciers).
- Les impôts conjoncturels (droits de mutation, impôts sur les successions et donations, gains immobiliers) en représentent 5%, soit autant que l'impôt foncier. Il est important de noter que cette partie est très volatile, surtout pour les donations. Une valeur moyenne plutôt conservatrice a été retenue pour ce budget,

4. Charges

Le budget de charges pour l'exercice 2027 s'élève à CHF 24'472'164 (CHF 23'441'430 en 2026), soit une augmentation de 4.40% (+ CHF 1'030'734) par rapport à 2026.

- Les dépenses courantes augmentent de +4.06%. soit +CHF 877'314
- Les charges de personnel augmentent de 10.9%, soit +CHF 266'250, suite à plusieurs facteurs :
    - l'indexation prévisionnelle de 1% sur la masse salariale
    - le transfert de la rémunération du boursier communal suite à l'internalisation de cette fonction
    - l'augmentation prévisionnelle du nombre d'employés

- 76.4% des charges courantes de la Commune résultent de participations cantonales ou intercommunales. Notamment, les charges péréquatives (NPIV) représentent à elles seules 57.4% des charges courantes et augmentent de CHF 189'600 par rapport au budget 2026, tout en restant inférieures de CHF 145'719 aux comptes 2025.
- L'augmentation des amortissements de CHF 92'940 s'explique principalement par le préavis 51/26 « Création d'une place de jeux pour les enfants et d'un terrain de football synthétique » pour CHF 89'000.
- Les charges financières augmentent de CHF 45'630 (+19.7%) principalement en raison de la hausse des intérêts de la dette, partiellement compensée par une diminution des charges liées aux bâtiments du patrimoine financier.

Analyse

Le budget 2027 a été réalisé de manière prudente, avec une population retenue de 2'550 habitants. Si les recettes progressent de 2.96%, les charges augmentent de 4.40%, soit un rythme sensiblement supérieur. L'ensemble des éléments, conjugués à une estimation prudente des revenus, conduisent à un déficit budgétaire prévisionnel de CHF 780'644.

Depuis l'introduction de la NPIV en 2025, les mécanismes de péréquation modifient sensiblement la structure des charges communales, visant une stabilisation à long terme. Bien que moins élevées qu'en 2025, ces charges restent importantes, avec une augmentation par rapport au budget 2026.

Les explications sur le budget sont claires et permettent de comprendre les principales évolutions budgétaires. La synthèse et les différents graphiques résument en grande partie les positions prises pour l'établissement du budget.

Les investissements prévus pour 2027 de CHF 8'336’000.- feront l'objet de préavis séparés. S'ils sont tous acceptés, la Municipalité devra recourir à l'emprunt pour les financer, nécessitant qu’une attention particulière soit portée sur les charges d’intérêt, le taux d’endettement et la stratégie de financement.
Une séance devra être planifiée pour définir quelle stratégie de couverture des emprunts devra être mise en place par la Municipalité.

La CoFin estime que le taux d'imposition de 59 est adapté. Si un surplus important devait survenir, il permettrait d'absorber les premières dépenses des investissements 2027.

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission des finances vous recommande à l'unanimité :

- d'accepter le budget 2027 tel que présenté dans le préavis 03/26.

Crans, le 5 octobre 2026

Pour la commission des finances

Marc-Henri Barrail	Ludovic Girard
Thomas Dislich	Rim Jeïte
Olivier de Marignac	Hélène Thouraud (rapporteur)
Laurent Duhoux	